

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'INJOUX-GENISSIAT**

**N° 23/09****SEANCE DU 27 MARS 2023****Nombre de****Membres**

En Exercice : 14  
Présents pour  
le vote : 9  
Procuration : 3  
Votants : 12  
Pour : 12  
Abstention : 0  
Contre : 0

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept mars à dix-neuf heures, le conseil municipal d'Injoux-Génissiat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Denis MOSSAZ, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal et affichage : 20 mars 2023

**Membres présents à la séance :** Mmes MM. ANDRE Bérengère, BALSEM Lydie, BLANC Valérie, BOSSON Pascale, CARREZ Laurent, FOU CART Bernard, LECOQ Frédéric, MOSSAZ Denis, PRUDHOMME Joël,

**Absents ou excusés :** ARTERO Véronique, BILLET Benoît (arrivé à 19h15) FILLOD Claude (pouvoir à Frédéric LECOQ, SEL LIER Sophie (pouvoir à Bérengère ANDRE), VERDET Patricia (pouvoir à Pascale BOSSON)

**Secrétaire :** Bernard FOU CART

**Objet : Affectation du résultat 2022 du budget principal de la commune**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Compte administratif et le Compte de gestion de l'exercice 202 et les résultats de clôture de l'exercice,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

⇒ **DECIDE** d'affecter le résultat de la section de fonctionnement du budget principal de la commune de l'exercice 2022 à la couverture du besoin de financement pour un montant de 434 083,38 € (Titre au compte 1068).

⇒ **DIT** que le reliquat soit 1 284 346.55 € sera inscrit en report de la section de fonctionnement,

R002	Excédent de fonctionnement reporté	1 284 346,55 €
------	------------------------------------	----------------

⇒ **DIT** que le résultat de la section d'investissement soit – 123 634,61 € sera inscrit en report de la section de fonctionnement

D001	Déficit d'investissement reporté	123 634,61 €
------	----------------------------------	--------------

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Le secrétaire



Bernard FOU CART

Le Maire,



Denis MOSSAZ